



Communiqué de presse et invitation au dépôt de la pétition DRG

Embargo: mardi 1^{er} décembre 2009, 08h50

Forfaits par cas:

28'000 professionnels de la santé s'opposent

Invitation au dépôt de la pétition DRG « Il faut prévoir des mesures d'accompagnement pour les patients et le personnel » :

Mardi 1^{er} décembre 2009, 08h45 Remise de la pétition au Conseil fédéral à la Taubengasse 16

Cette action se prête également à la prise de photos.

Jusqu'ici, il semblait que l'introduction des forfaits par cas (DRG) dans le financement hospitalier se passait comme prévu. En réalité, 28'000 professionnels de la santé s'y opposent. Ils craignent une péjoration au niveau de la sécurité de la prise en charge ainsi que des conditions de travail du personnel et demandent des mesures d'accompagnement.

Les signes avant-coureurs du nouveau financement hospitalier avec l'introduction des forfaits par cas au 1.1.2012 se font sentir. Dans le canton de Zoug, les menaces de sérieuses réductions de salaire et de la résiliation du contrat collectif de travail planaient déjà l'an dernier. 150 postes sont actuellement menacés dans les hôpitaux soleurois et 70 autres devraient également être supprimés au sein du réseau hospitalier bernois. Dans maints endroits, les suppressions d'emploi se font insidieusement, entraînant une péjoration des conditions de travail. Dans tous ces cas, le nouveau financement hospitalier est mis en cause. « Les adaptations structurelles ne doivent pas se faire au détriment du personnel et des patients », relève Rosmarie Glauser, secrétaire politique de l'Association des médecins-assistants et médecins chefs de clinique ASMAC. Des mesures d'accompagnement sont donc nécessaires.

A l'avenir, les hôpitaux devraient s'aligner sur l'hôpital le moins cher de Suisse. Mais si les hôpitaux des agglomérations urbaines reçoivent pour leurs prestations les mêmes montants que les hôpitaux

de régions décentralisées, beaucoup d'entre eux chercheront à réduire les frais de personnel, qui représentent environ 70% des coûts hospitaliers globaux. Ce qui signifie : supprimer des postes, ne plus former de nouveaux professionnels, baisser les salaires et exiger de la part du personnel encore plus de flexibilité. Des groupes professionnels comme les physiothérapeutes, les ergothérapeutes ou les diététiciennes craignent même d'être totalement exclus des hôpitaux et, le cas échéant, que l'on achète les prestations à l'extérieur. « Les patients auront des difficultés à obtenir les thérapies nécessaires. Cela compromet et retarde le processus de guérison », remarque Judith Marti de l'Association suisse des ergothérapeutes.

Des mesures d'accompagnement sont par conséquent indispensables. Tel est l'avis de 28'000 professionnels ainsi que de l'ensemble des associations professionnelles et du personnel du domaine de la santé. Par le biais de la pétition aujourd'hui déposée à Berne, ils demandent que les nouveaux tarifs hospitaliers basés sur les DRGs soient soumis aux conditions suivantes : tout d'abord, les dotations en personnel doivent être suffisantes pour assurer une prise en charge de qualité des patients. Deuxièmement, les salaires en usage dans les différents cantons et professions sont maintenus. Troisièmement, les hôpitaux doivent participer à la formation et à la formation continue des apprenants et des professionnels. Quatrièmement, la recherche qui accompagne le processus d'introduction des DRGs doit débiter un an avant leur introduction. Et cinquièmement, il faudra à nouveau revendiquer activement le respect des mesures de protection légales minimales – ce qui devrait aller de soi dans un Etat de droit – affirme Karin Thomas, qui préside le personnel de santé regroupé au sein du SSP.

15 associations professionnelles et du personnel du domaine de la santé ont déposé aujourd'hui les pétitions signées auprès du Conseil fédéral. « Nous souhaitons que le conseiller fédéral Burkhalter nous reçoive rapidement pour un premier entretien », note Elsbeth Wandeler, secrétaire générale de l'Association suisse des infirmières et infirmiers. Une première rencontre entre des représentants des associations et Pierre-Yves Maillard, président de la CDS (Conférence des directeurs cantonaux de la santé) a déjà eu lieu. Les organisations de patients et la FMH ont affirmé leur solidarité avec le contenu de la pétition.

A votre disposition pour de plus amples informations:

Rosmarie Glauser, secrétaire politique ASMAC, 079 688 86 57, glauser@vsao.ch

Lucien Portenier, Secrétariat central ASI-Suisse, 077 416 34 94, lucien.portenier@sbk-asi.ch

Beat Ringger, secrétaire central SSP, 079 339 87 76, beat.ringger@vpod-ssp.ch